

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 31 Janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A. Buzaré, JJ. Marteil, G. Thiery, L. Médica D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, MM Guillemot, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, L. Detrez, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud (arrivée à 20 H 37) Conseillers municipaux

Absents excusés :

D. Capart qui a donné procuration à F. Aubertin  
P. Guilbaudeau « « à AM. Goujon  
L. Monnerie « « à M. Foidart  
S. Caroff « « à P. Cormier  
M. David « « à L. Detrez

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 25 Janvier 2017  
Date de l'affichage : 25 Janvier 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**2017\_11 : Cession de terrain à Kerdudo**

*Rapporteur : F. Aubertin*

L'exploitant de l'établissement de casse-automobile « Guidel-casse », propriétaire des parcelles cadastrées BK 3 (Guidel Casse) et BK 5 à Kerdudo, dans le Parc d'Activités des Cinq Chemins, souhaite faire l'acquisition d'un terrain boisé de 8 811 m<sup>2</sup> dans la parcelle communale cadastrée BK 2, au nord de sa propriété ainsi que de la voie d'accès à son activité (casse auto) cadastrée BK 4 de 1 432 m<sup>2</sup>.

France Domaine a estimé la partie boisée à 0,33 € le m<sup>2</sup>, le terrain est classé en zone Na au PLU, et la voie d'accès classée en zone d'activité Uia à 8 € le m<sup>2</sup>.

La commune devait réaliser un réseau d'eaux pluviales sur la voie d'accès pour une valeur de 9 880 € TTC, ce qui conduit à céder l'ensemble à l'exploitant, pour le montant suivant :

Cadastre	Surf. en m <sup>2</sup>	Estimation	Coût
BK 2p	8 811	1 €/m <sup>2</sup>	8 811 €
BK 4	1 432	2 €/m <sup>2</sup>	2 864 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 675 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/02/2017

Reçu en préfecture le 02/02/2017

Affiché le 06/02/2017

ID : 056-215600784-20170131-20171114-DE

Tous les frais, notamment d'actes et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur qui fera son affaire de l'évacuation des eaux pluviales et s'engagera, en outre, à ne pas installer une activité dans le bois. Ces mentions devront figurer dans l'acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 13 janvier 2017 ;

VU l'avis de France Domaine du 17/12/2014 et du 10/11/2015 ;

**AUTORISE** la vente à M. Gouello d'un terrain cadastré BK 2p, d'une surface de 8 811 m<sup>2</sup>, et de la parcelle cadastrée BK 4 de 1 432 m<sup>2</sup>, pour la somme de 11 675 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession.

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur.

**DIT** que l'acquéreur fera son affaire de l'évacuation des eaux pluviales arrivant sur la parcelle BK 4.

**DIT** qu'aucune activité ne pourra être installée dans les zones naturelles.

**Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions((R. Hénault, M. Le Teuff, L. Detrez qui a procuration pour M. David, P.Y Le Grogne)**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 1<sup>er</sup> Février 2017  
Le Maire,  
François AUBERTIN

